Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 063-216303065-20261102-DEL2026_54PACTE-DE

DELIBERATION (2026-54)
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Mond'Arverne Communauté : avis sur le Pacte de gouvernance

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.
Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13
Date de convocation : 28 octobre 2026

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Sébastien SIRIEIX, Marielle GOUTTARD, Romain LEHMANN, Marie DA COSTA, Alain LAGRU, Thierry CHALENDARD, Pierre DUPÊCHER, Fabien THIOLAS, Audrey VALLAT, Andréa ZANON, Marie PAULET, Nicolas JOIGNEAUX.
Absentes excusées : MMES : Laura CHAMBADE, Hélène TARRIT-DESGENS.
Secrétaire de séance : M. Thierry CHALENDARD.

Monsieur Le Maire expose :

La loi n° 2019-1461 dite Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dans les 9 mois suivants le renouvellement des assemblées. Ses modalités sont prévues à l'article L 5211-11-2 du CGCT.

Le pacte de gouvernance est un document cadre visant à définir les relations juridiques, financières et de fonctionnement des EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres. L'objectif poursuivi par ce document est de penser les relations entre les communes et l'EPCI sur le mandat, en permettant aux communes et aux maires d'intervenir dans la définition, la construction et la réalisation de projets politiques. Cette possibilité doit être précédée d'un débat obligatoire qui détermine s'il y a lieu ou pas d'élaborer un pacte.

Par suite du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026, il a été décidé, après la tenue d'un débat en conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté du 24 septembre 2026, d'adopter un nouveau pacte de gouvernance adapté à la nouvelle mandature.

Cette gouvernance vise à associer plus largement les communes, les maires, les conseillers communautaires et les conseillers municipaux à la préparation des décisions engageant l'avenir du territoire.

Le Président de Mond'Arverne Communauté a présenté à l'assemblée communautaire une proposition de contenu du pacte pour une gouvernance renouvelée, fondée sur l'écoute, la confiance et la responsabilité partagée.

Le projet de pacte de gouvernance joint en annexe, est soumis aux communes pour avis et celles-ci disposent d'un délai de deux mois à compter de la transmission du projet de pacte pour se prononcer, par délibération.
Le pacte de gouvernance définitif sera approuvé par le conseil communautaire.

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-11-2,
- VU les élections municipales et communautaires de mars 2026,

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 063-216303065-20261102-DEL2026_54PACTE-DE

- VU la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté du 24 septembre 2026 relative à la présentation du projet de pacte de gouvernance pour la nouvelle mandature,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des 13 votants :

- émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance joint en annexe de la présente délibération, élaboré pour la nouvelle mandature 2026-2032.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,
Affiché le 3 novembre 2026,
Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche-Noire, 3 novembre 2026,
Le Maire, Pascal BRUHAT Le secrétaire de séance, M. Thierry CHALENDARD.

Voies et délais de recours
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la date publication et/ou notification et, le cas échéant, de la date de transmission à la Préfecture du Département du Puy-de-Dôme. Un recours gracieux peut également être exercé auprès du Maire dans le même délai.